



CRECQ

Conseil régional
de l'environnement
du Centre-du-Québec

MÉMOIRE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

**Présenté à la Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec**

Printemps 2003

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
Centre La Plaine
C.P. 463
Drummondville (Qué.)
J2B-6W4

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

- Présentation du CRECQ 1
- Intérêt du CRECQ pour les problématiques agricoles 1
- Portée de la consultation 1

1. Bref portrait de la situation actuelle au Centre-du-Québec 2

2. Analyse de la situation

- Le productivisme au commande de l'agriculture : toujours plus pour moins cher ! 4

3. Préceptes éthiques pour une agriculture viable

- Durabilité et croissance 6
- La loi de la conservation de la matière 7
- La solidarité 8
- Le principe de précaution 9

4. Propositions pour une forte durabilité de la production porcine

- La gestion par bassin versant 11
- L'écoconditionnalité 12
- L'élevage sur litière 13
- La biodiversité et la protection des agroécosystèmes 15
- L'agriculture biologique 17
- L'acceptabilité sociale 18
- La sensibilisation et la formation 19

Conclusion 21

INTRODUCTION

Présentation du CRECQ

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), organisme à but non lucratif créé en 1997, regroupe de nombreux intervenants de la région (organismes environnementaux, institutions, entreprises, individus, etc.) intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. Il favorise une approche de concertation en vue d'établir un plan d'action et réaliser ou collaborer à des projets s'inscrivant dans les orientations de ce plan d'action. Le Conseil d'administration regroupe actuellement seize personnes provenant des cinq MRC de la région.

À ce jour, parmi les principales réalisations du CRECQ, signalons, entre autres, le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, le soutien à l'implantation des comités de bassin versant en région et le symposium sur la conservation des milieux naturels au Centre-du-Québec. Le CRECQ siège sur le Comité multipartite en agroenvironnement du Centre-du-Québec depuis maintenant près de deux ans.

Intérêt du CRECQ pour les problématiques agricoles

Étant donné l'importance du secteur agricole au Centre-du-Québec, les problématiques environnementales reliées à l'agriculture représentent une des priorités du CRECQ. Notre organisme prône une agriculture qui respecte la capacité de support du milieu, préserve l'eau, le sol et la biodiversité, tout en étant socialement acceptable et économiquement viable. Le CRECQ se fait donc un devoir de participer aux audiences publiques sur le développement durable de la production porcine, en présentant un mémoire qui fait état de ses principales préoccupations dans ce domaine.

Portée de la consultation

Même si le cadre de la présente consultation se limite à la problématique de l'élevage porcin, le CRECQ considère difficile d'aborder cette problématique sans considérer l'ensemble des activités agricoles et questionner notre rapport à la Terre. Il est regrettable que cette consultation ne porte pas, justement, sur l'ensemble de la problématique agricole. Ainsi, plusieurs questions soulevées et éléments de solutions proposés dans le présent mémoire concernent tous les types de production agricole et pourraient même s'appliquer à l'ensemble de notre système de production de biens. De plus, au risque de déborder du cadre de la consultation comme tel, nous croyons important d'en profiter pour remettre en question le mythe de la croissance économique sans fin. Notre environnement a généralement fait les frais de cette croissance économique qui n'a aucun sens à l'échelle mondiale. De plus en plus d'intellectuels parlent d'une décroissance nécessaire dans les pays riches, pour permettre aux pays pauvres d'accéder à un niveau de vie acceptable, sans compromettre l'avenir de l'humanité sur Terre^{1,2,3}. Évidemment, ce n'est pas le but de la consultation d'apporter une alternative aux modèles économiques actuels, mais elle offre une des nombreuses «tribunes» pouvant permettre de faire la promotion de valeurs plus compatibles avec un discours écologique ou environnemental. S'il n'y a jamais personne qui ose ou qui peut franchir les bornes de la pensée unique, pouvons-nous prétendre vivre dans une véritable démocratie?

¹ Jacquard, A. (1995) **J'accuse.. l'économie triomphante**. Éditions Calmann-Lévy, 167 p.

² Mongeau, S. (1998) **La simplicité volontaire... plus que jamais**. Éditions Écosociété, 264 p.

³ Wackernagel, M. et Rees, W. (1999) **Notre empreinte écologique, comment réduire les conséquences de l'activité humaine sur la Terre**, Éditions Écosociété, 207 p.

1. BREF PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Selon les secteurs où l'on se trouve, le Centre-du-Québec nous apparaît soit comme une région à caractère agricole dominant, soit comme une région agroforestière. L'agriculture et les activités reliées à la forêt sont donc les principaux éléments d'occupation et de gestion de notre territoire. En 2002, les 3 743 entreprises agricoles de la région occupaient 32 % du territoire⁴ et employaient 7 100 personnes. Bien que les fermes laitières occupent encore une place dominante, le porc surpasse largement la vache laitière en terme de nombre de têtes. En effet, les 341 fermes qui élèvent des porcs possèdent un cheptel en inventaire de plus de 600 000 porcs, tandis que les 1 327 fermes laitières de la région totalisent 65 000 vaches laitières⁵. Ces deux types de cheptel représentent toutefois sensiblement le même nombre d'unités animales.

Le maïs -grain et le maïs d'ensilage sont les cultures les plus importantes et représentent plus du tiers des superficies cultivées.

Selon le MAPAQ, le stockage étanche des déjections de porcs est maintenant complété. Il faut également mentionner les efforts investis par le MAPAQ et les clubs agroenvironnementaux pour améliorer les pratiques culturales dans une perspective de respect de l'environnement. Ces efforts se traduisent, par exemple, par la supervision de la mise en place de haies brise-vent et de bandes riveraines, par l'installation de sites d'abreuvement des animaux hors des cours d'eau, etc.

Il serait difficile de tracer un portrait plus détaillé de l'agriculture à partir de la présentation du MAPAQ en audience qui ressemblait davantage à un pamphlet publicitaire qu'à un état de la situation de la production agricole de notre région. À partir de certaines données statistiques, il est toutefois possible de faire ressortir quelques tendances générales au Centre-du-Québec. Ainsi, comme pour l'ensemble du Québec, on constate une diminution constante du nombre de fermes depuis au moins une quinzaine d'années. En 1986, on comptait 4 535 fermes dans la région, alors qu'en 2002, on en comptait 3 743. Parallèlement, la superficie des terres en culture a augmenté de 12 % depuis 5 ans.

Sur le plan socio-économique, on constate une baisse régulière de la population de nombreuses petites municipalités rurales qui montrent des signes de dévitalisation, comme la perte de services de base (école, épicerie, médecin, etc.) et l'effritement du dynamisme communautaire. Cette situation démontre bien que les pressions économiques qui affectent l'agriculture se répercutent souvent sur les autres aspects du dynamisme rural.

Sur le plan agroenvironnemental, 41 municipalités de la région sur 84 sont actuellement considérées comme zones d'activités limitées (ZAL), c'est-à-dire qu'elles sont considérées en équilibre ou qu'elles ne possèdent pas les superficies nécessaires à l'épandage des déjections animales qui y sont produites, selon les normes en vigueur.

Le ministère de l'Environnement (MENV) a récemment démontré, en audience, que les concentrations de phosphore mesurées dans les eaux de surfaces des trois principaux bassins versants du Centre-du-Québec ont diminué depuis entre 1988 et 1998. On explique cette tendance par l'impact positif des interventions d'assainissement des eaux usées municipales et industrielles, et par l'amélioration de

⁴ Ministère de l'environnement du Québec (2003) **Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine, Centre-du-Québec région administrative 17**, présenté dans le cadre des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec, 29 p.

⁵ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2003) **Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, transcriptions de la séance tenue le 22 janvier 2003, à 19h30, à Drummondville**, 103 p..

l'entreposage des fumiers. Plusieurs corrélations, comme la distribution spatiale des concentrations de phosphore, de matières en suspension (MES), de coliformes fécaux, des densités de population, des densités animales et des superficies en culture suggèrent que les teneurs relativement élevées en phosphore, nitrates-nitrites, MES, et coliformes fécaux observées en 1999 – 2001 à l'embouchure des rivières Saint-François, Nicolet et Bécancour seraient liées en bonne partie à l'intensité des activités d'élevage et de culture exercées dans ces rivières⁶. Ce lien apparaît plus clair lorsque l'on observe certains sous-bassins où l'agriculture est très intensive comme le sous-bassin de la rivière des Pins.

Le document déposé par le MENV en audience ne permet cependant pas de mesurer de façon isolée l'impact de la production porcine ou de la monoculture du maïs sur la qualité de l'eau, pas plus qu'il ne permet de quantifier les apports approximatifs des activités agricoles.

Le CRECQ propose que le suivi de la qualité de l'eau soit beaucoup plus rigoureux, pour être en mesure d'évaluer les charges polluantes attribuables aux divers secteurs d'activités, dont l'agriculture, dans les bassins versants.

À ce titre, on pourrait faire, entre autres, un meilleur suivi des sources ponctuelles de pollution telles les usines de traitement des eaux usées municipales ou les rejets industriels, augmenter le nombre de stations d'échantillonnage dans l'ensemble des bassins versants et la fréquence des échantillonnages et analyses, et ajuster les critères d'analyse dans le but de mieux identifier les apports des différentes sources de contamination.

Par des procédures d'autorisation et de contrôle du respect de la réglementation sur le territoire, le ministère de l'Environnement du Québec doit effectuer un contrôle des activités agricoles en fonction des normes environnementales qu'il impose à ce secteur d'activité.

⁶ Ministère de l'environnement du Québec (2003). **Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine, Centre-du-Québec région administrative 17**, présenté dans le cadre des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec, 29 p..

2. ANALYSE DE LA SITUATION

Le productivisme⁷ au commande de l'agriculture : toujours plus pour moins cher !

La production porcine est devenue le fer de lance des exportations agroalimentaires du Québec.

À première vue, il est plutôt réjouissant de connaître la position concurrentielle enviable du Québec sur le marché mondial. En 2001, les exportations bioalimentaires du Québec atteignaient 3.3 milliards de dollars, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2000. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de 24 % de la valeur des exportations de porcs durant cette année⁸, alors que le volume de production de porcs n'augmentait que de 3 %.

Le régime de financement agricole, comme les assurances pour le porc et le maïs, est axé principalement sur les volumes de production, ce qui favorise la concentration et l'intégration. Ce financement semble orienté vers cet objectif d'augmentation de la compétitivité des porcs québécois sur le marché international.

L'intensification de l'agriculture a augmenté les rendements à l'hectare et par animal, mais au prix d'une série de problèmes comme la pollution des eaux, la perte de diversité biologique, la perte de fertilité, etc. De plus, paradoxalement, cette intensification s'est accompagnée d'un accroissement des problèmes de sous-alimentation⁹. Le modèle productiviste appliqué à l'agriculture a entraîné une profonde rupture du cycle naturel, ce qui a eu pour effet d'artificialiser le milieu et d'instrumentaliser¹⁰ la nature. Plusieurs autres effets de cette intensification peuvent être constatés autant au Centre-du-Québec qu'ailleurs au Québec :

- Détérioration des paysages ruraux (déforestation, «complexes» agricoles industriels, etc.).
- Problèmes de cohabitation en milieu rural.
- Hausse spéculative du prix des terres.
- Pressions sur les producteurs et la relève.
- Monoculture céréalières, de maïs principalement.
- Dévitalisation de collectivités rurales (diminution du nombre de fermes et de l'apport économique local des intégrateurs, etc.).
- Concentration des revenus dans les mains de quelques intégrateurs.
- Vulnérabilité croissante de notre agriculture qui dépend des prix du porc.
- Etc.

Nous voici donc prenant part à une course effrénée pour obtenir une plus grande quantité de nourriture au plus bas coût possible. Les ménages québécois ne consacrent en moyenne que 12 % de leur revenu pour leur alimentation, soit deux fois moins qu'il y a 50 ans¹¹. Bien qu'en apparence favorable pour le consommateur, il faut se demander si le principal acteur concerné, l'agriculteur, trouve dans cette

⁷ Productivisme : Système d'organisation de la vie économique dans lequel la production, la productivité sont données comme l'objectif essentiel. *Le Nouveau Petit Robert*, 1993, 2467 p..

⁸ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2001) **L'activité bioalimentaire du Québec, bilan synthèse 2001**, 4 p.

⁹ Ferron, P. (1994) (dans : Doucet, Laval et al.. *Pleins feux sur une ruralité viable*), **Passer d'une production agricole somptuaire à une agriculture viable**, Éditions Écosociété, 1994, p. 57 à 78.

¹⁰ Instrumentaliser : Considérer (quelqu'un, quelque chose) comme un instrument; rendre purement utilitaire. *Le Nouveau Petit Robert*, 1993, 1188 p..

¹¹ Pichette, J. (2002) **Une agriculture insoutenable**, Relations, juin 2002, p. 10 et 11.

jungle une meilleure qualité de vie et un plus grand bonheur. Quoiqu'il en soit, la part des agriculteurs, des marges de profit de l'agriculture, a été considérablement réduite depuis plusieurs décennies¹².

Nous réfutons catégoriquement l'argument simpliste suggérant que l'augmentation de la production et de la productivité agricole constitue une solution au problème de la faim dans le monde. Ce problème est un problème de distribution des richesses et est causé par un ensemble de facteurs structurels de notre société, dont le système capitaliste néolibéral actuel.

¹² Ferron, P. (1994) (dans : Doucet, Laval et al.. *Pleins feux sur une ruralité viable*), **Passer d'une production agricole somptuaire à une agriculture viable**, Éditions Écosociété, 1994, p. 57 à 78.

3. PRÉCEPTES ÉTHIQUES POUR UNE AGRICULTURE VIABLE

Voici quelques-uns des concepts et des valeurs qui orientent le présent mémoire :

Durabilité et croissance

«Le meilleur endroit pour commencer c'est en agriculture; si on ne parvient pas au développement durable en agriculture, on n'y parviendra jamais ailleurs.»

(Wes Jackson, The Land Institute)

La tenue d'une consultation sur le «*développement durable de l'industrie porcine*» suppose que l'ensemble des actrices et acteurs impliqués s'entend sur une vision commune du DÉVELOPPEMENT DURABLE. Or, ce n'est généralement pas le cas puisque cette notion a été maintes fois récupérée et utilisée à toutes les sauces, dû à des différences idéologiques et au refus de plusieurs d'accepter le message sous-jacent qu'elle comporte. L'imprécision dans la définition du développement durable, même dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, serait le résultat de «luttres de pouvoir et du marchandage politique»¹³.

Selon l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), «Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable». Bien que cette définition semble claire, l'interprétation qu'en fera l'économiste ne sera souvent pas la même que celle de l'écologiste.

La définition historique et pratique du développement fait référence à la transformation des rapports des humains entre eux et avec la nature en marchandises, à l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles et des ressources humaines. En ce qui concerne la durabilité, Wackernagel et Rees (1999) proposent comme prémisse que les êtres humains doivent apprendre à vivre ensemble, dans les limites de la capacité de produire de la nature. Selon Serge Latouche, économiste et professeur émérite de l'université Paris XI, «*en accolant l'adjectif durable au concept de développement, il est clair qu'il ne s'agit pas vraiment de remettre en question le développement réellement existant, celui qui domine la planète depuis deux siècles, tout au plus songe-t-on à lui adjoindre une composante écologique. Il est plus que douteux que cela suffise à résoudre les problèmes*»¹⁴.

Plusieurs personnes associent «croissance» et «développement», accentuant ainsi l'ambiguïté sur la notion de développement durable. Pour l'économiste Herman Daly, **la «croissance durable» représente un oxymoron dépourvu de sens**².

¹³ Wackernagel, M. et Rees, W. (1999) **Notre empreinte écologique; Comment réduire les conséquences de l'activité humaine sur la Terre**. Les éditions Écosociété, Montréal, 207 p..

¹⁴ Latouche, S. (2002) **Le développement peut-il être «durable»?.** L'Écologiste, numéro spécial : Défaire le développement, Refaire le monde, vol. 2, no.4, hiver 2002, p. 38 et 39.

Le concept de durabilité pourrait, au contraire, impliquer une décroissance, ce que plusieurs institutions officielles de développement refusent d'accepter en continuant de préconiser une expansion économique sans contrainte. Pourtant, plusieurs scientifiques de l'environnement soulignent que «*les conséquences du refus d'accepter l'obligation de restrictions matérielles à l'économie sont plus effrayantes que tout ce que pourrait signifier le passage vers la durabilité*»².

L'adoption quasi-unanime de l'expression «développement durable» a pour conséquence de «gommer l'essentiel de la critique écologiste pour la cantonner à la surveillance des excès de la société industrielle sans aucunement la remettre en cause»¹.

Pour se sortir de ce chaos sémantique, Wackernagel et Rees (1999) apportent un éclairage écosystémique et logique à la notion de durabilité, et font ainsi la distinction entre durabilité forte et durabilité faible. Une **forte durabilité** implique une préservation ou une augmentation des *stocks d'avoirs naturels* ou *capital naturel** (forêt, aquifère, stock de poissons, etc.) et représente **la condition essentielle au développement écologique durable**.

**Note : Le capital naturel est l'ensemble de tous les éléments naturels de l'environnement qui rapporteront une récolte de précieux biens et services dans l'avenir. Exemples de «biens» : forêts, stocks de poissons, métaux, combustibles fossiles, etc. Exemples de «services» : protection contre les rayons UV (couche d'ozone), contrôle de l'érosion (végétation), maintien de la structure et de la fertilité des sols (faune et flore du sol), etc.*²

De plus, une forte durabilité suppose que **l'environnement et l'équité** (impératif social) sont **les variables prépondérantes de l'équation du développement**.

Dans le cadre de la présente consultation, nous devons d'abord nous demander si le développement de l'industrie porcine est la finalité à laquelle les objectifs de durabilité devront être adaptés ou si, au contraire, un objectif de forte durabilité imposera les conditions de cette production.

Ainsi, lorsqu'on nous demande : *quelles sont les conditions de production aptes à assurer le développement de la production porcine dans l'harmonie et le respect de l'environnement*, on impose implicitement les prémisses suivantes : la croissance de la production porcine est un fait pratiquement inéluctable et cette croissance a préséance sur les autres problématiques. Bien qu'on utilise le terme développement dans cette question, il est très clair que le sens qu'on lui donne se rapproche beaucoup plus de la croissance économique que de la simple qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Selon nous, la question à poser devrait plutôt s'exprimer ainsi : «Quelles sont les conditions aptes à assurer une forte durabilité de la production porcine?».

La loi de la conservation de la matière

La loi de la conservation de la matière «rien ne se perd, rien ne se crée», que tout étudiant de niveau secondaire apprend dès ses premiers cours de chimie, nous éclaire quant à l'importance du respect de l'équilibre écologique en place dans la nature. Ainsi, notre environnement planétaire pourrait être

imaginé comme un système fermé où rien ne se perd et rien ne se crée; il n'y a que des transformations. En se basant sur ce principe, nous pouvons mettre en lumière les externalités* reliées à la production agricole et à la production porcine en particulier.

*Note : Les **externalités** sont les avantages (externalités positives) et les désavantages (externalités négatives) associés à la production ou à la consommation de biens et de services, mais qui n'ont pas été intégrés dans le prix de vente de ces biens et de ces services.

Par exemple, dans la nature, en principe, on ne peut pas dépenser plus d'énergie (calories) pour produire notre alimentation que ce que celle-ci nous rapporte. Dans la réalité actuelle, grâce à la technologie et au carburant entre autres, pour une calorie alimentaire produite, il en «coûte» entre 10 et 15 calories en «travail»¹⁵. Les 9 à 14 calories excédentaires se traduisent inévitablement par une contamination de l'environnement (gaz d'échappement, pesticides, etc.) puisque «rien ne se perd et rien ne se crée». Toutefois, la dynamique du marché qui détermine les prix de vente des produits agroalimentaires et les politiques gouvernementales contrôlant la production ne tiennent généralement pas compte de ces externalités. Par exemple, l'exportation d'une importante proportion des porcs produits au Québec pour les Etats-Unis ou le Japon nécessite un investissement d'énergie supplémentaire considérable, engendrant un effet néfaste sur l'environnement. Le fait que les impacts sur l'environnement soient inévitables n'enlève rien à l'obligation que nous avons collectivement de faire des choix éclairés pour réduire au minimum les effets globaux de la production porcine.

La loi de la conservation de la matière nous démontre également que tout procédé de traitement de déjections animales ne représente pas une solution durable aux problèmes de pollution causés par ces substances, puisque la source du problème (ex. : concentration des élevages) demeure inchangée. Il s'agit de la stratégie «du cataplasme sur la jambe de bois». Par exemple, il est absolument impensable sur les plans économiques et techniques, d'éliminer par traitement, les éléments comme l'azote, le phosphore, le potassium, etc. provenant du lisier. Ces derniers se retrouveront à la fin du traitement, combinés à d'autres éléments sous forme de composés gazeux, liquides ou solides. Même si ces nouveaux composés sont considérés moins polluants que les substances originales, nous nous retrouverons inévitablement avec des résidus à gérer et le procédé aura entraîné une consommation d'énergie non négligeable (transport des lisiers et des résidus de traitement, procédé de traitement, etc.). Ce genre de solution peut convenir en cas d'urgence, mais ne peut être envisagé qu'à court terme, soit le temps de remonter à la source du problème. De tels traitements pourraient aussi faire augmenter les coûts de production de 10 \$ à 20 \$ du porc et ces coûts supplémentaires risqueraient de devoir être supportés par l'État, donc par les citoyens¹⁶.

Dans un système fermé en équilibre, si nous voulons réellement une agriculture durable, il nous faut progressivement revenir à une meilleure association nature-agriculture.

La solidarité

La solidarité suppose que chacun est responsable mutuellement dans la société (responsabilité partagée). **La solidarité fait référence au bien commun et consacre la primauté des intérêts collectifs sur les intérêts individuels.**

¹⁵ Morin, F. (2002) **Les menaces du développement**. Relations, juin 2002, pp 12-14.

¹⁶ Bouchard, R., Laplante, M. et Girouard, B. (2003) **Mémoire présenté par l'Union paysanne à la Commission du BAPE sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec**. 26 p.

Dans cette optique, il est clair que la problématique de l'industrialisation de l'agriculture, en particulier la production porcine, interpelle autant les consommateurs que les producteurs, et concerne autant les habitudes alimentaires que les normes d'épandage ou les distances séparatrices.

En tant que citoyens(nes) faisant partie intégrante d'un système économique basé de plus en plus sur le libre-marché, nous sommes tous plus ou moins complices des problèmes que nous connaissons actuellement au niveau de la production porcine. Les responsabilités de chacun diffèrent toutefois selon leur position dans ce système. Le consommateur doit être en mesure de contribuer par son pouvoir d'achat, à orienter la production vers de meilleures pratiques. Pour ce faire, il faut l'éduquer afin de lui permettre de faire des choix de consommation éclairés, ce qui n'est souvent pas le cas. Une autre solution consisterait à «internaliser» les coûts sociaux et environnementaux (externalités) de la production porcine, afin que le consommateur puisse prendre conscience de l'impact de sa consommation.

Le producteur, quant à lui, est le premier responsable de la gestion environnementale des opérations à la ferme comme la gestion des fumiers et les lisiers produits sur son entreprise. Il a le devoir de faire en sorte que ses activités s'insèrent bien dans les écosystèmes. Pour ce faire, il faut sensibiliser, encourager les producteurs et les accompagner dans leurs pratiques environnementales.

Quant aux gouvernements, ils ont d'abord la responsabilité de s'assurer de l'application de leurs lois et règlements sur leur territoire et, mieux encore, ils sont des fiduciaires de leur population face au patrimoine naturel.

L'application du principe du pollueur-payeur cadre bien avec le concept de responsabilité partagée.

Le principe de précaution

*«Que se produirait-il donc si au lieu de végétaux, le bœuf se mettait à manger de la viande? Il se remplirait notamment d'acide urique et d'urate, Or les habitudes particulières de l'urate sont d'avoir un faible pour le système nerveux et le cerveau. Si la vache mangeait directement de la viande, il en résulterait une sécrétion d'urate en énorme quantité. L'urate irait dans le cerveau et la vache deviendrait folle.»
(Rudolph Steiner, fondateur de l'agriculture biologique, 1923)*

Le principe de précaution est une règle de décision politique en l'absence de certitudes scientifiquement établies sur les phénomènes sous-tendant un risque et ses conséquences. Selon ce principe, des actions de prévention sont légitimes lorsqu'il paraît justifié de limiter, encadrer ou empêcher certaines actions potentiellement dangereuses, sans attendre que leur danger éventuel soit scientifiquement établi de façon certaine¹⁷.

Le principe de précaution est devenu un principe de droit international à l'occasion de la conférence de Rio sur la protection de l'environnement organisée sous l'égide des Nations-Unis en 1992. La

¹⁷ Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) : www.inra.fr/internet/departements/esr/comprendre/js/risque.html#

déclaration finale adoptée lors de cette conférence affirme que «en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte à remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement»¹⁸.

Dans cette optique, dans les cas de pollution diffuse comme celle associée à la production porcine, nous croyons qu'il faille adopter des mesures préventives plutôt que de tenter de s'approcher des limites de la capacité de support du milieu, à partir de modèles qui ne peuvent prendre en compte l'ensemble des interactions dans l'environnement.

¹⁸ Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001). **Mémoire**, présenté au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec dans le cadre de la consultation Consultation du Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain (Groupe Cousineau), 6 p..

4. PROPOSITIONS POUR UNE FORTE DURABILITÉ DE LA PRODUCTION PORCINE

*«Si ce n'est pas toi, petit, qui commence à
changer le monde, qui le fera?»
(Déborah Chock)*

La gestion par bassin versant

La gestion par bassin versant constitue un axe d'intervention majeur de la Politique nationale de l'eau du Québec. Le gouvernement du Québec reconnaît ainsi officiellement la nécessité de cette approche pour la gestion de l'eau en s'engageant, entre autres, à soutenir financièrement et techniquement la mise sur pied et le fonctionnement des organismes de bassin pour 33 bassins versants prioritaires, situés principalement dans la plaine du Saint-Laurent. Au Centre-du-Québec, trois grands bassins versants reçoivent déjà un soutien : ceux des rivières Nicolet, Bécancour et Saint-François.

Chaque organisme de bassin aura le mandat de réaliser un plan directeur de l'eau, dans lequel il devra établir ses axes d'interventions prioritaires et les résultats à atteindre. Ce plan directeur servira de base à l'élaboration d'un contrat de bassin qui constituera en quelque sorte, le «devis» de protection, de restauration ou de mise en valeur du bassin, et dans lequel les signataires s'engageront selon un plan d'action précis (coûts, échéancier, suivi, etc.).

Pour le CRECQ, la planification et la gestion des activités susceptibles de perturber la qualité de l'eau, comme les activités agricoles, devront être encadrées dans une approche par bassin versant.

Tout en reconnaissant que l'agriculteur(trice) est le premier responsable d'une gestion environnementale des matières fertilisantes produites par son entreprise, il est absolument essentiel qu'une approche de gestion par bassin versant balise le développement de l'agriculture, dans le but de protéger le patrimoine aquatique.

L'abandon du concept des zones d'activités limitées (ZAL), prévu au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) d'ici 2004, au profit d'une approche ferme par ferme, soulève alors quelques inquiétudes :

Par cette approche, chaque ferme devra démontrer qu'elle est en «équilibre» en ce qui concerne son bilan de matières fertilisantes produites. Cela signifie qu'on permettrait à chaque ferme de se développer jusqu'à la limite de la capacité de support des terres utilisées par l'exploitant. Seules les fermes en surplus devront limiter leur développement. Quand on examine le modèle qui permet d'établir la charge maximale de matières fertilisantes permises selon la nature du sol et la culture qui y est pratiquée, on constate rapidement que les risques de pollution pourraient alors devenir plus importants. En effet, pour évaluer cette limite, on utilise un abaque en annexe du REA qui constitue un modèle relativement simple d'une réalité parfois fort complexe. L'abaque ne tient pas compte de nombreux facteurs imprévisibles tels les erreurs ou les imprécisions inévitables de l'échantillonnage et de l'analyse des sols, du mauvais calibrage des épandeurs, des conditions météorologiques inappropriées, de l'inexistence de zones filtrantes ou bandes riveraines, etc. En basant le contrôle environnemental principalement sur la norme phosphore, exerce-t-on un véritable contrôle sur l'azote et les pathogènes? Loin de mettre en doute les compétences de l'agronome et de l'agriculteur, ces

facteurs ne font que traduire les limites techniques du contrôle environnemental. Le résultat prévisible est une possibilité d'accroissement considérable de la charge fertilisante produite, à l'échelle d'une région qui aurait déjà été considérée en surplus avec l'ancien règlement (Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)).

L'abaque du REA laisse présager un autre problème sérieux à moyen terme. Les valeurs indiquées dans l'abaque permettent l'enrichissement des sols en phosphore. Ainsi, pour un sol pauvre en phosphore, le REA permettra un apport supérieur à ce qui est prélevé par les cultures, afin d'enrichir progressivement le sol en phosphore. Qu'arrivera-t-il alors dans dix (10) ans, à l'exploitant qui possède 100 hectares de sols pauvres en phosphore, et qui a obtenu une autorisation pour un certain nombre de porcs en inventaire en fonction de l'abaque, lorsque ses sols seront enrichis? Celui-ci devra soit se trouver d'autres terres pour épandre ses lisiers (acheter ou défricher des terres ou exporter ses lisiers ailleurs), soit traiter ses surplus, etc.

En résumé, par l'approche du REA, sous le prétexte d'être équitable envers chaque agriculteur individuellement, on sacrifie la primauté de l'intérêt collectif en dirigeant la communauté vers un autre cul-de-sac environnemental. De plus, en choisissant de s'approcher le plus possible des limites de la capacité de support du milieu, grâce à des modèles en apparence simples mais compliqués et qui s'efforcent de simuler la complexité de la réalité environnementale, ne risque-t-on pas de s'éloigner de plus en plus du principe de précaution?

Le CRECQ propose : qu'une approche ferme par ferme s'inscrive dans un contexte de gestion par bassin versant. Les actuelles zones en surplus (ZAL) devront être ajustées aux limites naturelles des bassins versants. La capacité de support du milieu à l'échelle du bassin versant ou du sous-bassin doit devenir le facteur limitant la croissance des entreprises agricoles qui s'y retrouvent. Autrement dit, dans un bassin ou un sous-bassin ayant atteint la limite de sa capacité de support, aucune augmentation de la charge fertilisante ne devrait être tolérée.

Pour fixer la limite de la capacité de support de chaque bassin versant et sous-bassin, nous proposons qu'une norme de densité animale à l'hectare, selon certaines caractéristiques du milieu comme les sols et le régime hydrique, soit utilisée, afin de disposer d'un moyen de contrôle plus efficace, de tenir compte d'un équilibre élevage-sol et de respecter le principe de précaution.

L'écoconditionnalité

Actuellement, le soutien financier public à l'agriculture demeure fondé principalement sur le volume de production. Ce soutien a favorisé l'importante concentration des entreprises agricoles que l'on connaît aujourd'hui. Les programmes de soutien financier constituent cependant un puissant outil, parfois incitatif et parfois dissuasif, qui pourrait favoriser une plus grande durabilité de la production porcine. En rendant l'aide financière publique conditionnelle à une meilleure performance environnementale, on permet d'internaliser une partie des coûts environnementaux et sociaux (externalités) reliés à la production porcine.

Il faut d'abord lier ce soutien au respect des règlements et normes en vigueur. Il ne devrait plus être possible, pour un exploitant, de fonctionner dans le non respect des lois et règlements et de continuer de recevoir des fonds publics. Étant donné que dans la plupart des cas, la mise à niveau réglementaire bénéficie déjà d'une aide gouvernementale (construction de structures d'entreposage (pour ceux en

production avant 1993), financement de services conseils, etc.), il serait approprié de suspendre les paiements de soutien aux entreprises non conformes, tant que les preuves de conformité ne sont pas fournies. Cette mesure ne remplacerait pas la procédure normale d'accompagnement des fermes du ministère de l'Environnement et les procédures judiciaires qui peuvent survenir dans certains cas plus difficiles.

Un soutien financier écoconditionnel pourrait aussi être mis en place pour soutenir les fermes qui vont plus loin que le simple respect des règlements. Si certaines pratiques environnementales amènent une augmentation des coûts de production, le soutien technique et financier devrait être modulé de façon à permettre de maintenir la viabilité des fermes qui adoptent ces pratiques.

Le CRECQ propose de subordonner l'accès aux programmes d'aide gouvernementaux au respect minimal des lois et règlements en vigueur. Le CRECQ propose d'encourager financièrement, par des mesures écoconditionnelles, les principales pratiques visant à associer les techniques agricoles aux processus naturels et à entretenir la nature, sans mettre en péril la viabilité des entreprises qui n'adopteraient pas ces mesures. Citons par exemple, les bandes riveraines, haies brise-vent et marais filtrants, l'élevage sur litière, la réduction ou l'arrêt de l'usage des pesticides, etc.

L'élevage sur litière

Les œillères du productivisme ne permettent actuellement pas d'envisager sérieusement une alternative à la concentration de la production en agriculture, à tel point que pour beaucoup d'intervenants en agriculture au Québec, l'élevage sur litière (paille, sciure, copeaux...) n'est pas une option envisageable pour diverses raisons. On avance, entre autres, que la conversion d'une gestion sur lisier à une gestion sur litière demanderait trop d'investissements et que, de toute façon, il n'y aurait pas suffisamment de litière disponible au Québec pour les besoins des 7 millions de porcs élevés annuellement. L'option de la gestion sur litière mérite-t-elle pour autant d'être écartée de notre réflexion? Entre la conversion intégrale de l'ensemble des fermes du Québec à l'élevage sur litière et l'application de mesures incitatives pour encourager les nouvelles fermes à pratiquer l'élevage sur litière, il y a tout un monde!

Le lisier nourrit la plante sans nourrir le sol. Il ne régénère pas le sol, n'a pas d'effet durable et ne contient à peu près pas de matière organique. Il détruit même en partie les vers de terre nécessaires à la fertilisation. L'ajout de quantités considérables d'eau multiplie le volume des déjections qui nécessitent des structures d'entreposage coûteuses, et l'épandage exige des équipements lourds, sophistiqués et coûteux qui brisent les routes et compactent les sols. L'épandage du lisier nécessite beaucoup de terres, ce qui provoque une surenchère du prix des terres, la déforestation abusive dans certaines municipalités et la pratique de la monoculture de maïs¹⁹.

L'élevage sur litière peut être pratiqué selon différentes techniques comme la litière biomaitrisée, la litière profonde, la litière mince, etc. Ce type d'élevage présente plusieurs avantages environnementaux. Une étude de l'Institut National de la Recherche Agronomique de France a montré que le fumier résultant d'un élevage sur litière contient moins d'azote²⁰. En effet, il y aurait un

¹⁹ Bouchard, R., Laplante, M. et Girouard, B. (2003) **Mémoire présenté par l'Union paysanne à la Commission du BAPE sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec**. 26 p.

²⁰ Institut National de la Recherche Agronomique, <http://www.inra.fr/presse/juin01/nb2.htm>

important retour d'azote à l'atmosphère sous forme de gaz (N₂) lors de l'élevage sur litière de sciure. De plus, dans les conditions de cette étude, l'élevage sur litière diminue les émissions d'ammoniac (NH₃) de plus de 50% par rapport à l'élevage sur lisier²¹. L'ammoniac, avec plusieurs autres polluants, est impliqué dans le phénomène de l'acidification des précipitations (pluies acides). Selon un ingénieur québécois, l'élevage sur litière générerait toutefois plus de perte d'azote sous forme de NO₂, un autre gaz à effet de serre, que l'élevage sur lisier²¹.

Si la technique d'élevage sur litière est bien pratiquée, un processus de fermentation se met en place dans la litière qui composte sous les cochons. Selon André Pochon²², la litière compostée qui sort de la porcherie comporte de nombreux avantages écologiques : en plus de la potasse, du phosphore et de l'azote organique, il contient de l'humus, et le compostage élimine l'azote minéral qui se lessive beaucoup plus que l'azote organique.

La litière biomâîtrisée détruit les organismes pathogènes tout en maintenant les «bons» micro-organismes²³. Les problèmes d'odeur sont aussi considérablement réduits.

La simplicité de gestion constitue un des principaux avantages de l'élevage sur litière. Il suffit d'avoir un bâtiment bien éclairé, très aéré et spacieux, et de bien répartir la paille sur la durée d'engraissement des porcs, afin que la litière reste sèche. Comme la litière composte sous les cochons, les odeurs sont considérablement réduites. De plus, l'élevage sur litière nécessite moins d'investissements. Les conditions de travail y sont également plus agréables : plus de clarté, moins d'odeurs, des porcs moins agressifs, moins de problèmes sanitaires. On peut épandre la litière avec les épandeurs et tracteurs conventionnels. Certains spécialistes affirment que la gestion sur litière exige une main-d'œuvre plus importante. Toutefois, les économies de main-d'œuvre du système sur lisier seraient rapidement annulées si ses coûts d'opération n'étaient pas soutenus par les aides directes et indirectes accordées à ce système.

Enfin, l'élevage sur litière, selon les règles de l'art, offre de meilleures conditions de vie aux animaux qui se retrouvent moins entassés sur leur fosse à déjections, bénéficient d'une meilleure aération et voient la lumière du jour.

Une étude réalisée sur une période de 2 ans et demi au Québec, sur une ferme de 150 truies avec engraissement sur litière, montre que les performances animales de cette ferme se comparent avantageusement à la moyenne des performances animales québécoises²⁴.

Nous entendons déjà les critiques : l'élevage sur litière n'est pas rentable! Si on ne pousse pas plus loin la réflexion, cet argument massue à de quoi clore le débat puisque le caractère immuable du libre marché est de moins en moins remis en cause dans notre société. Pourtant, en tenant compte des externalités engendrées par l'élevage sur lisier, il devient tout à fait opportun d'encourager le développement de l'élevage sur litière au Québec, tout en augmentant les activités de recherche scientifique dans ce domaine.

²¹ Pigeon, S. (2002) **Conception des bâtiments d'élevage porcin sur litière**. Conférence donnée à Saint-Hyacinthe dans le cadre de la Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec, document FULI3.

²² Pochon, A. **Les sillons de la colère**. Éditions Syros, Alternatives économiques, France, pp. 84-91.

²³ Coordination Nationale contre les Élevages Industriels, <http://perso.wanadoo.fr/coordination.nationale/sciences.htm>

²⁴ Agriculture et Agro-alimentaire Canada. **Expérimentation d'une ferme porcine sur fumier solide, Programme sommaire du projet d'essais et d'expérimentation en agro-alimentaire No EE-43-780-440-274.**

Le CRECQ propose que l'élevage sur litière bénéficie d'un soutien financier suffisant pour lui permettre d'absorber ses coûts de production supplémentaires et que ce type d'élevage soit promu par des activités de sensibilisation.

La biodiversité et la protection des agroécosystèmes

Dans le cadre de sa stratégie sur la biodiversité, le MENV entend «inscrire dorénavant la sauvegarde de la biodiversité et son utilisation durable à l'intérieur de tous les grands chantiers, stratégies et plans de développement gouvernementaux sectoriels et intersectoriels»²⁵. Nous croyons que la présente consultation constitue justement une étape d'un de ces grands chantiers intersectorielles dans lequel le MENV doit accorder une place à la protection de la biodiversité. D'ailleurs, un des axes d'intervention de ce Projet de Stratégie sur la biodiversité concerne les activités agricoles.

Les habitats boisés en bordure des champs

La production porcine intensive est aujourd'hui fortement reliée à la monoculture, entre autres, du maïs -grain. En général, l'agriculture intensive axée vers les grandes cultures et le maïs -grain, telle qu'elle est pratiquée dans plusieurs municipalités du Centre-du-Québec, nécessite une intense mécanisation et une forte augmentation de la taille des fermes. Les boisés de ferme, dans ce contexte, ont subit et subissent toujours des empiétements.

Étant donné que plusieurs espèces animales possèdent un large domaine vital, la fragmentation des habitats forestiers tend à diminuer la biodiversité à l'échelle régionale, ce qui a été démontré, en particulier, pour les oiseaux. En effet, des études attribuent, en partie, les baisses de population de plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs dans l'est des Etats-Unis et du Canada, à la fragmentation des forêts survenue au cours des dernières décennies²⁶.

Les boisés résiduels dans les agroécosystèmes abritent plusieurs espèces animales et végétales indigènes. Ils représentent un habitat refuge pour la reproduction, l'alimentation et le repos pour de nombreuses espèces animales et végétales, d'où leur importance en terme de conservation de la biodiversité en milieu agricole. La contribution à la conservation de la flore et de la faune de certains autres types d'habitats en milieu agricole, comme les bandes riveraines et haies boisées, les îlots boisés et les bordures forestières a également été démontrée par quelques études réalisées au Québec.

Les habitats naturels en bordure de champs cultivés peuvent être perturbés par les épandages de pesticides sur les champs. Il a été démontré que, sous certaines conditions, plus de 10 % des herbicides appliqués à un endroit donné peuvent être entraînés dans l'air, vers des habitats adjacents où certaines plantes seront affectées par ces herbicides²⁷.

L'utilisation d'herbicides réduit la diversité floristique des bordures de boisés et des lisières qui sont utilisées par certaines espèces d'oiseaux pour la nidification et foraging. On pense que les

²⁵ Ministère de l'Environnement du Québec (2002) **Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007**. Québec, 94 p..

²⁶ Bélanger, L. et Grenier M. (1998) **Importance de la fragmentation forestière dans les agroécosystèmes du sud du Québec**. Série de rapport technique numéro 327, Direction de la conservation de l'environnement, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sainte-Foy, 39 p..

²⁷ Jobin, B., Boutin, and DesGranges, J.-L. (1997) **Effects of agricultural practices on the flora of hedgerows and woodland edges in southern Quebec**. Can. J. Plant Sci. 77, p. 293-299.

modifications de ces habitats, au fil des ans, peuvent affecter les populations d'oiseaux qui s'en servent²⁰.

Contrairement à certaines croyances, une étude révèle que différents types de bordures de champs en milieu agricole (lisières boisées, haies brise-vent, bordures herbacées) ne constituent pas un lieu de prolifération d'oiseaux nuisibles pour les cultures. Au contraire, elles offrent davantage un abri pour une grande variété d'espèces potentiellement utiles pour un contrôle biologique des insectes nuisibles²⁸. Par exemple, dans une étude réalisée au sud du Québec, ces types de bordures de champs n'abritaient en moyenne que quatre carouges à épaulettes par kilomètre échantillonné, une espèce qui niche de préférence dans les milieux humides²¹.

Dans les milieux agricoles où se pratique une agriculture intensive, on a, durant les dernières décennies, éliminé les haies brise-vent qu'on considérait comme une perte de sol potentiellement cultivable et comme réservoir de mauvaises herbes et d'animaux nuisibles. Pour plusieurs agriculteurs, les haies boisées nuisent également en créant de l'ombre sur les cultures adjacentes et, par les racines des arbres, en obstruant les fossés de drainage. En éliminant ces lisières, on oubliait leur rôle comme brise-vent prévenant l'érosion et le dessèchement du sol. Au niveau floristique, les haies brise-vent et les bordures herbacées sont souvent considérées comme des réservoirs d'espèces nuisibles. La présence de telles espèces, dans ces milieux, semble plutôt être une «conséquence de l'aménagement des haies en soi et possiblement des pratiques agricoles ayant cours dans les champs cultivés adjacents»²⁹. Des recherches ont montré que l'utilisation d'herbicides et le labour des terres affectaient la composition spécifique des champs cultivés. Là où ces pratiques avaient lieu, on retrouvait une plus grande proportion d'espèces annuelles et introduites, dont plusieurs sont considérés nuisibles aux cultures, comparativement aux endroits non arrosés ni labourés régulièrement³⁰.

La conservation de lisières naturelles, la réduction du contrôle mécanique et chimique de la végétation en bordure des champs et l'aménagement de haies brise-vent par un mélange de feuillus et de conifères, constituent des stratégies efficaces de conservation autant au point de vue faunique et floristique, que agronomique.

En résumé, d'un strict point de vue comptable, les habitats naturels tels les îlots boisés, lisières (haies), bandes riveraines et bordures boisées apparaissent comme une entrave à la production agricole. Cependant, si on intègre la notion d'une forte durabilité de l'agriculture, la préservation ou l'aménagement de ces milieux devient incontournable.

Les bandes riveraines

«Plus de 17 000 ruisseaux et petites rivières sont disparus de la vallée du Saint-Laurent en une trentaine d'année.³¹» La plupart du temps ces cours d'eau ont été transformés en fossés de drainage. Ces travaux ont touché environ 50 000 km de cours d'eau dans la région de Montréal et totalement transformé le paysage.

²⁸ Jobin, B., Choinière, L. and Bélanger, L. (2001) **Bird use of three types of field margins in relation to intensive agriculture in Quebec, Canada.** Agriculture, Ecosystems and Environment, 84, p. 131-143.

²⁹ Boutin, C., Jobin, B., Bélanger, L. et Choinière, L. (2001) **Comparing weed composition in natural and planted hedgerows and in herbaceous field margins adjacent to crop fields.** Can. J. Plant Sci., 81, p. 313-324.

³⁰ Jobin, B., Boutin, and DesGranges, J.-L. (1997) **Effects of agricultural practices on the flora of hedgerows and woodland edges in southern Quebec.** Can. J. Plant Sci. 77, p. 293-299.

³¹ Anonyme (1999) **La mort de l'eau.** Géographica, vol. 3, no. 4, juillet-août 1999, p. 3.

Dans un rapport remis à la Commission sur la production porcine en janvier 2003, la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) constate que «les agriculteurs cultivent dans la bande riveraine censément protégée par la politique dont le ministre de l'Environnement est le responsable»³². Aujourd'hui, le ministère revient à la charge avec sa Politique nationale de l'eau qui prévoit soutenir l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels. La politique propose d'évaluer, dans le cadre d'un projet pilote, différents scénarios visant à déterminer la dimension et la composition optimale d'un corridor riverain selon la nature du milieu où il se trouve³³.

Au niveau réglementaire, le REA impose une bande riveraine de 3 m pour les cours d'eau et les plans d'eau, et de 1 m pour les fossés d'écoulement.

Les milieux humides

Les milieux humides tels les tourbières, marais et marécages constituent une composante essentielle du cycle de l'eau. Un bassin hydrographique contenant de 5 % à 10 % de milieux humides peut assurer une réduction de 50 % de l'intensité des crues, comparativement à un bassin qui n'en possède pas³⁴. On appelle ces milieux, les reins de nos paysages agricoles et forestiers. Ils peuvent protéger les cours d'eau en retenant des sédiments provenant de l'érosion, en absorbant des matières fertilisantes présentes dans l'eau, et en réduisant la charge de pathogènes et de pesticides dans l'eau. Les milieux humides représentent également des refuges pour de nombreuses espèces végétales et animales rares, vulnérables ou menacées.

Le professeur Claude Lavoie de l'Université Laval affirme que plus de 62 % des tourbières du Bas-Saint-Laurent qu'il a étudiées, ont été perturbées. Selon eux, le cas des tourbières du sud du Québec est plus critique encore parce qu'il est irréversible en raison du type d'activités agricoles qu'on y pratique³⁵. Plus de 80 % de la surface des milieux humides du Québec méridional aurait disparu, surtout en raison des activités agricoles.

Le CRECQ propose que la préservation et l'implantation de haies brise-vent, de bandes riveraines, de marais filtrants soient encouragées par des mesures écoconditionnelles, et deviennent progressivement obligatoires, et ce afin de favoriser la biodiversité.

L'agriculture biologique

La popularité des produits issus de l'agriculture biologique connaît une croissance importante. On anticipe, en effet, une croissance annuelle de la production biologique de 25 % pour les prochaines années au Québec. Aux États-Unis, la production biologique a augmenté d'au moins 20 % à 25 % chaque année entre 1990 et 2000. Environ 75 % des dirigeants de l'industrie alimentaire croyaient en 2000, que le biologique représentait la meilleure opportunité d'affaires dans leur type d'industrie³⁶.

³² Francoeur, L.-G. (2003) **25 000 km de cours d'eau travaillés à la pépinière**. Le Devoir, 10 janvier 2003, p. A1 et A10.

³³ Ministère de l'Environnement du Québec (2002) **L'eau. La vie. L'avenir**, Politique nationale de l'eau, 94 p..

³⁴ Canards Illimités. **Les milieux humides; Une composante essentielle de la gestion d'un bassin versant**, brochure.

³⁵ Francoeur, L.-G. (2003) **À la défense des milieux humides; Cinq chercheurs réputés prient le ministre Boisclair d'intervenir**. Le Devoir 11 février 2003, p. A1 et A8.

³⁶ Meier, T. (2000) **Organic quick facts**. Conscious choice, www.consciouschoice.com/issues/cc1303/organicquickfacts1303.html

Actuellement, l'offre ne parvient pas à combler la demande et la plupart des produits biologiques consommés au Québec proviennent de l'étranger. Au Centre-du-Québec, en 2002, on comptait 95 producteurs biologiques certifiés et 11 en précertification³⁷.

Ces tendances montrent bien les opportunités à saisir dans le créneau du biologique, mais ce sont d'abord les avantages écologiques qui justifient l'intérêt pour ce type d'agriculture. L'agriculture biologique est associée à un mode d'élevage ou de culture extensif, ce qui pose à la source moins de pression sur l'environnement et rend réaliste le respect de sa capacité de support. De plus, l'agriculture biologique proscrit l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques et les exploitants biologiques pratiquent régulièrement le compostage des fumiers, une façon efficace de prévenir la contamination des cours d'eau par les micro-organismes pathogènes³⁸. Globalement, ce type d'agriculture impose des pratiques culturelles ayant un impact minimal sur l'environnement. De plus, il met de l'avant des principes (ex. rotations) qui pourraient inspirer d'autres types d'exploitations plus conventionnelles en vue d'un développement plus écologique de ces dernières.

Le CRECQ, à l'instar du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), demande au gouvernement de mettre en place des outils économiques accessibles, favorisant le financement de l'agriculture biologique.

L'acceptabilité sociale

De nombreuses communautés rurales du Québec, dont quelques-unes au Centre-du-Québec, vivent des conflits sociaux parfois très graves, suite à des projets d'implantation ou d'agrandissement d'entreprises agricoles, principalement des fermes porcines.

Les éléments touchés par les problèmes de cohabitation peuvent être divisés en quatre catégories :

- Les nuisances à la santé et à la qualité de vie (odeurs, bruits et poussières).
- Les risques de pollution (air, eau et sol).
- Les retombées socio-économiques.
- Les valeurs sociales (dont la confiance, l'équité et la justice sociale).

Tout ce qui a été proposé précédemment pour améliorer la durabilité de la production porcine contribuera à diminuer les problèmes de cohabitation. Il y a toutefois d'autres pistes d'action possibles.

Une recherche menée de 1999 à 2001 sous l'égide de l'Université Laval pour mieux comprendre les conflits sociaux engendrés par l'agriculture québécoise, principalement en regard de la production porcine, met en évidence la nécessité d'une plus grande transparence comme condition essentielle à la résolution de situations conflictuelles.

³⁷ Vary, J. (2003) Communication orale. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, bureau de renseignements agricoles de Drummondville.

³⁸ Pilote, R. (2002) **La protection de l'eau dans le contexte agricole au Québec : historique et perspectives**. Document de réflexion rédigé pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), 18 p..

Le CRECQ recommande que soient imposées une plus grande transparence et une meilleure disponibilité de l'information entourant l'implantation de nouveaux projets et le contrôle des établissements existants. Le ministère de l'Environnement devrait assurer une bonne diffusion des résultats de ses contrôles environnementaux auprès de la population.

L'application de la réglementation est un élément important de l'acceptabilité sociale. Il est reconnu que le secteur agricole a grandement souffert d'un laxisme dans l'application de la réglementation environnementale, ce qui a pour effet de miner la confiance des citoyens.

Le CRECQ recommande au gouvernement d'augmenter les effectifs professionnels du ministère de l'Environnement afin d'augmenter l'efficacité du contrôle environnemental sur le terrain.

Des petites et moyennes fermes indépendantes, diversifiées et mieux réparties sur le territoire favorisent généralement une occupation plus dynamique du territoire et sont donc mieux perçues par la population.

Notre organisme demande au gouvernement de favoriser l'implantation et le maintien de petites et moyennes fermes sur le territoire.

La sensibilisation et la formation

«Pour faire progresser aujourd'hui l'agriculture de demain, il faut que la vulgarisation agricole cesse de mépriser les pratiques «alternatives» et que des conseillers compétents et dévoués, en nombre suffisant, acceptent d'accompagner des groupes d'agriculteurs désireux de remplacer leur statut d'exploitants agricoles par celui d'agriculteurs de demain»³⁹.

Acheter, c'est voter! S'il en est ainsi, les consommateurs doivent être en mesure de disposer des informations nécessaires pour faire leurs choix de consommation. En général, le prix des aliments ne reflète pas les coûts environnementaux reliés à leur production. Mis à part les sceaux de certification des produits biologiques ou équitables, aucune indication sur les emballages ne permet aux consommateurs d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux de leurs choix. Pourtant, ce sont les consommateurs qui, quotidiennement, par leurs choix de consommation, imposent des standards de production nécessitant une intensification de l'agriculture (produits parfaits au plus bas coût possible et disponibles à longueur d'année).

Une campagne de mobilisation sociale menée par Oxfam-Québec et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), débuté en 2002 par les Établissements Verts Bruntland, met en évidence l'impact majeur de nos modes de consommation sur l'environnement et la société. Cette campagne vise à former des consommateurs responsables en valorisant les 3 NJ (c'est-à-dire l'achat de produits Non-

³⁹ Ferron, P. (1994) (dans : Doucet, Laval et al.. *Pleins feux sur une ruralité viable*), **Passer d'une production agricole somptuaire à une agriculture viable**. Éditions Écosociété, p. 57 à 78.

loin : locaux, Nus : sans sur-emballage, Naturels : biologiques, sans OGM, et Justes : équitables pour le producteur qu'il soit de chez-nous ou du sud).

Le CRECQ considère cette campagne très intéressante et recommande de mettre tout en œuvre pour réaliser une telle campagne auprès des consommateurs adultes afin de les responsabiliser et de les impliquer activement dans le développement d'une agriculture viable.

La sensibilisation des jeunes aux problématiques de l'agriculture est très importante car ce sont eux les futurs consommateurs. D'ailleurs les programmes des cours de sciences, dans les écoles primaires et secondaires, devraient inclure un volet sur l'agriculture respectueuse de l'environnement. L'action concrète représente le meilleur moyen de s'assurer que les jeunes deviennent des actrices et acteurs de changement, des citoyennes et des citoyens conscients. C'est pourquoi, notre organisme croit qu'il faille mettre en action les jeunes tout au long de leur cheminement scolaire, dès la maternelle, dans la réalisation de projets concrets reliés à l'agriculture viable, grâce à un programme conçu à cette fin. Le programme pourrait, par exemple, se baser sur un partenariat avec des organismes environnementaux du milieu et permettre l'aménagement de haies brise-vent, de bandes riveraines, etc.

La sensibilisation et la responsabilisation des agriculteurs demandent également beaucoup d'efforts. Outre les programmes d'accompagnement du gouvernement et des clubs conseils pour aider les agriculteurs à se conformer aux normes en vigueur, le gouvernement, en collaboration avec les organismes concernés (UPA, clubs conseils, etc.) devrait voir à ce que les programmes de formation des agriculteurs soient orientés davantage vers des pratiques culturelles plus naturelles.

Le CRECQ recommande au gouvernement de supporter davantage les écoles qui prendront en charge l'éducation des agriculteurs, aux pratiques culturelles plus naturelles.

Il n'y a pas que les agriculteurs et les agronomes qui doivent être mieux outillés pour faire face au défi d'une agriculture durable. Au niveau de l'élevage, par exemple, il serait important que les services de santé animale puissent répondre à la demande croissante en produits et services spécialisés pour l'élevage biologique. Le rôle du vétérinaire est très important car les règles de la production animale biologique touchent tous les maillons de l'agriculture biologique : la production végétale pour l'alimentation des animaux, les conditions physiques de l'élevage, le traitement des maladies, etc. Malheureusement, il y a actuellement un manque important d'expertise en ce domaine au Québec⁴⁰. Cette situation risque de freiner le développement du biologique en région, et de perpétuer la dépendance des québécois face aux produits biologiques importés.

La médecine vétérinaire au Québec, entre autres, est-elle prête à prendre le virage biologique aujourd'hui, surtout en considérant la durée des études de médecine vétérinaire?

Le gouvernement, en collaboration avec les organismes reconnus qui oeuvrent déjà en faveur de l'agriculture durable et de l'agriculture biologique (FABQ, Équiterre, certains clubs conseils, organismes de certification, etc.), doit s'assurer que les programmes de formation des professionnels oeuvrant auprès des agriculteurs fassent la promotion des pratiques alternatives respectueuses de l'environnement et de la vie. Ces programmes doivent aussi permettre aux professionnels de répondre, ou mieux encore, de stimuler la demande de services en agriculture durable et en agriculture biologique.

⁴⁰ Roy, R. (2002) Communication orale. Regroupement pour le jardinage écologique (RJÉ)

CONCLUSION

La consultation sur le développement durable de la production porcine démontre bien que cette problématique ne peut être dissociée de celles de l'ensemble des activités agricoles.

Le CRECQ a adopté une approche globale dans son analyse de la situation, sans toutefois englober l'ensemble de la problématique dans ses propositions. Les propositions du CRECQ ne représentent en fait qu'une petite partie des solutions envisageables. Nous espérons que ce mémoire sera considéré comme un élément complémentaire de réflexion s'ajoutant à tout ceux qui seront apportés, entre autres, par les autres conseils régionaux de l'environnement du Québec et par le RNCRECQ.

Pour notre organisme, une forte durabilité de la production porcine devra tenir compte des concepts et valeurs qui sous-tendent les propositions de notre mémoire. De plus, le gouvernement devra adopter des mesures cohérentes avec l'ensemble de ses stratégies et politiques, entre autres, la Politique nationale de l'eau et la Stratégie québécoise sur la diversité biologique.